

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nature du contrat

- Le contrat d'apprentissage conclu avec un jeune de moins de 30 ans, est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, dont la durée minimale est comprise entre 6 et 36 mois selon la formation préparée.
- Toutes les entreprises peuvent en bénéficier
- Rémunération calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (voir simulation).

Financement de la formation

Les frais de formation du salarié sont pris en charge par l'OPCO auquel adhère l'entreprise.

ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS							
	18 à 20 ans			21 à 25 ans			26 à 29 ans
	1 ^o année	2 ^o année	3 ^o année	1 ^o année	2 ^o année	3 ^o année	1 ^o à 3 ^o année
SMIC (100%) 1554.58 € au 1/01/2021**	43% du SMIC*	51% du SMIC*	67% du SMIC*	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*	100% du SMIC*
Salaire Brut	668.47 €	792.84 €	1041.57 €	823.93 €	948.29 €	1212.57 €	1554.58 €
Charges Patronales	13.37 €	15.86 €	20.83 €	16.48 €	18.97 €	24.25 €	31.09 €
Total Mensuel	681.84 €	808.69 €	1062.40 €	840.41 €	967.26 €	1236.82 €	1585.67 €

* ou salaire Minimum Conventionnel SMC plus favorable fixé par la Convention Collective Nationale de l'Entreprise

** Charges patronales (Réduction Loi FILLON) à titre indicatif, montant pour les entreprises de moins de 11 salariés

ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS							
	18 à 20 ans			21 à 25 ans			26 à 29 ans
	1 ^o année	2 ^o année	3 ^o année	1 ^o année	2 ^o année	3 ^o année	1 ^o à 3 ^o année
SMIC (100%) 1554.58 € au 1/01/2021**	43% du SMIC*	51% du SMIC*	67% du SMIC*	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*	100% du SMIC*
Salaire Brut	668.47 €	792.84 €	1041.57 €	823.93 €	948.29 €	1212.57 €	1554.58 €
Charges Patronales	40.11 €	47.57 €	62.49 €	49.44 €	56.90 €	72.75 €	93.37 €
Total Mensuel	708.58 €	840.41 €	1104.06 €	873.36 €	1005.19 €	1285.33 €	1647.85 €

* ou salaire Minimum Conventionnel SMC plus favorable fixé par la Convention Collective Nationale de l'Entreprise

** Charges patronales (Réduction Loi FILLON) à titre indicatif, montant pour les entreprises de plus de 11 salariés